

Collectif français contre l'irradiation des aliments

c/o Action Consommation
40 rue de Malte
75011 Paris
Tel. : 01 48 05 86 81
E-mail : info@irradiation-aliments.org

Lettre adressée aux présidents des groupes parlementaires

Paris, le 16 novembre 2007

Objet :

Risques liés à la consommation d'aliments irradiés Manque de contrôles et inefficacité de la réglementation

*Madame / Monsieur le Député,
Madame, Monsieur le président de groupe parlementaire,*

Tandis que le nombre d'installations d'irradiation dans le monde s'accroît et que le volume d'aliments irradiés commercialisés dans les pays de l'Union européenne est inconnu – *a fortiori* en France – nous sommes inquiets de l'inefficacité de la réglementation européenne, et du manque de contrôles – notamment en France. Pourtant, nous manquons de données sur les risques pour la santé liés à la consommation d'aliments irradiés.

L'usage de l'irradiation se développe à travers le monde (et très vraisemblablement le commerce international de produits irradiés). On assiste à une véritable explosion du nombre des installations d'irradiation dans les pays à fort développement. La Chine est passée de 7 unités d'irradiation en 2003 à 50 en 2006, l'Inde a programmé 25 nouvelles installations d'ici 2012, et le Mexique prévoit de construire la plus grande unité d'irradiation du monde. La mondialisation des échanges, et de surcroît des produits agricoles, va aujourd'hui de pair avec cette technologie.

Une soixantaine de pays dans le monde autorise l'irradiation des aliments et plus de trente pays la pratiquent, dont certains pour une vaste palette de produits : en Afrique du Sud, au Brésil et au Ghana, pratiquement tous les aliments peuvent être irradiés ; en Chine, en Croatie, en Russie, en Turquie, en Ukraine, aux Etats-Unis, une grande variété d'aliments, dont certaines viandes, peut être irradiée ; à Cuba, en Inde, au Mexique, de nombreuses viandes peuvent être irradiées¹.

Mais nul ne sait quels volumes de produits irradiés entrent dans l'Union européenne.

Nous avons lu avec attention le dernier document de l'AFSSA² qui conclue : « l'examen de la littérature scientifique récente n'apporte pas d'éléments nouveaux qui permettraient, sous l'angle toxicologique notamment, de remettre en question les conclusions des évaluations conduites jusqu'à présent concluant à la sécurité des aliments traités par ionisation ». Cependant, nous avons dû constater un manque de rigueur, étonnant pour une agence de sécurité sanitaire, dans le choix et l'analyse des sources bibliographiques. Nous avons procédé à une lecture critique de cette revue, que nous vous transmettons en annexe à ce courrier.

On ne peut conclure que la sécurité des aliments traités par ionisation est assurée. En effet, les risques pour la santé (pertes de vitamines, risques de cancérogenèse et de mutagenèse liés à la production de substances néoformées dans les aliments irradiés) n'ont pas encore été sérieusement étudiés, les rares recherches sur ce sujet n'étant pas prises en compte ou discréditées. Selon la revue médicale indépendante Prescrire, qui fait pourtant état des avis positifs des commissions scientifiques

¹ « Irradier nos aliments ? non merci », Maria Denil – Paul Lannoye, mars 2005 (réédition par FUGEA asbl, GRAPPE asbl, Public Citizen, Réseau Sortir du Nucléaire)

² « Revue des données récentes relatives à l'ionisation des denrées destinées à l'alimentation humaine »

et des organisations internationales, « des inconnues subsistent sur les effets à long terme d'une consommation à grande échelle d'aliments irradiés »³.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement inquiets du **peu de contrôles réalisés en France au stade de la commercialisation** : 0 en 2003, 60 en 2004, 86 en 2005, 105 en 2006⁴, tandis que l'Allemagne par exemple procède à environ 4000 contrôles chaque année. Bien que ces échantillons ne soient pas représentatifs, il est alertant de constater une **hausse constante de produits commercialisés illégalement (irradiés mais non autorisés ou non étiquetés) dans notre pays, jusqu'à 7% en 2005 et 10% en 2006.**

Il faut aussi prendre en compte que les contrôles effectués par les Etats membres sont très insuffisants. Les pays disposant d'installations d'irradiation ne communiquent pas tous leurs données sur les doses d'irradiation (Pays Bas) ou avec des valeurs qui ne correspondent pas à la réglementation (Belgique), voire ne communiquent aucune information sur les volumes et catégories de produits traités (Espagne, Italie). Les contrôles au stade de la commercialisation sont incohérents, disparates, variant d'une année à l'autre et d'un pays à l'autre, et sans règles communes. Il n'en demeure pas moins que le taux de fraudes constatées augmente constamment de façon générale: de 1,4% en 2001 à 4% en 2005 des échantillons testés en moyenne – pour l'ensemble des 16 pays ayant transmis plus ou moins d'informations. Du fait de la porosité des frontières, on ne peut que s'inquiéter de cet état de fait.

A ces risques pour la santé s'ajoutent les conséquences socio-économiques et environnementales de la prolifération de cette technologie : pour l'emploi et l'économie locale par la délocalisation des productions ; les risques liés au fonctionnement d'installations et au transport de matières nucléaires, et aux modes de production et de distribution industriels de masse (pollutions, changement climatique, atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité).

Compte-tenu de l'inefficacité avérée de la réglementation européenne, de l'absence de maîtrise des quantités effectivement commercialisées dans les Etats membres (notamment en France, où les contrôles sont presque inexistantes) alors que le nombre d'installations d'irradiation dans le monde s'accroît, du manque de certitudes sur l'innocuité des aliments irradiés et des risques socio-économiques et environnementaux liés à un usage important de cette technologie, nous demandons aux Ministères de l'Economie, des finances et de l'emploi ; de la Santé, de la jeunesse et des sports ; de l'Agriculture et de la pêche ; de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables :

- Des contrôles significatifs par la DGCCRF à l'importation et à la commercialisation, et l'application de sanctions sévères aux industriels en cas de fraude
- La modification de la liste des aliments autorisés en France, de telle façon que celle-ci se conforme à la liste de l'Union européenne ;
- L'attribution de fonds pour une recherche, indépendante et transparente, sur les effets pour la santé de la consommation d'aliments irradiés.

Vous trouverez également en pièce jointe une série de questions adressées à la DGCCRF.

Nous vous demandons d'appuyer ces demandes, par l'action de votre groupe parlementaire :

- en demandant la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire
- en posant des questions au gouvernement.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

³ « L'irradiation des aliments. Deuxième partie : L'évaluation des bénéfices et des risques de l'irradiation des aliments. » ; La Revue Prescrire Juillet-Août 2006, Tome 26, N°274.

⁴ Selon les rapports annuels de la Commission sur le traitement des denrées alimentaires par ionisation et votre document « Contrôle des denrées alimentaires susceptibles d'être décontaminées par traitement ionisant », DGCCRF, 28.03.2007

Nous interpellons par ailleurs également les institutions de l'Union européenne, avec d'autres organisations des Etats membres, et demandons :

- Des contrôles significatifs par les différents pays de l'Union Européenne, que des règles et obligations de contrôle et déclaration soient établies, et que des sanctions soient prises à l'égard des pays ne respectant pas leurs obligations communautaires ;
- La mise en place d'enquêtes sur les fraudes ;
- L'harmonisation de la liste des aliments autorisés au sein de l'Union européenne, par la suppression des dérogations actuelles et l'application de la liste positive actuelle (herbes aromatiques séchées, épices et condiments végétaux) à tous les Etats membres ;
- L'attribution de fonds pour une recherche, indépendante et transparente, sur les effets à long terme pour la santé de la consommation d'aliments irradiés.

Lorsque nous avons interpellé sur ce sujet les candidats aux élections présidentielles, Monsieur Nicolas Sarkozy n'avait pas répondu à notre sollicitation, malgré de nombreuses relances.

Les organisations membres du Collectif français contre l'irradiation des aliments souhaitent maintenant que les institutions françaises s'emparent pleinement de ce dossier. Nous en espérons une étude dans les meilleurs délais et resterons vigilants sur la suite donnée à nos demandes. Nous comptons sur votre action d'appui à nos demandes et pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur le Député*, l'expression de nos respectueuses salutations.

pour le **Collectif français contre l'irradiation des aliments** :

Véronique Gallais
présidente
d'Action Consommation

Roland Desbordes
président
de la CRIIRAD

François Dufour
ancien porte-parole de
la Confédération paysanne

PJ : Questions à la DGCCRF
Lecture critique du rapport de l'AFSSA

Les membres du **Collectif français contre l'irradiation des aliments** :

Action Consommation - Adéquations - Agir Pour l'Environnement - Les Amis de la Terre - Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs - Association pour l'Information sur la Dénaturation des Aliments et de la Santé (AIDAS) - ATTAC - Biocoop - Collectifs Bure-Stop - Confédération Paysanne - CRiiRAD - Ecoforum - Ekwo - Fédération Nature et Progrès - Food and Water Watch Europe - Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures (MDRGF) - RECit (Réseau des écoles de citoyens) - Réseau Sortir du Nucléaire